



ARR T 
FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
D'ACC S AU GRADE D'INGENIEUR
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANN E 2018

Le Pr sident du Centre D partemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron ;

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales ;

Vu la loi n  82-213 du 2 mars 1982 modifi e relative aux droits et libert s des Communes, des D partements et des R gions ;

Vu la loi n  83-634 du 13 juillet 1983 modifi e portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n  84-53 du 26 janvier 1984 modifi e portant dispositions statutaires relatives   la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions g n rales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le d cret n  2016-201 du 26 f vrier 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ing nieurs territoriaux ;

Vu l'arr t   tabli par le Centre de Gestion de l'AVEYRON le 12 mai 2017 d pos  en Pr fecture le 12 mai 2017 fixant la liste d'aptitude d'acc s au grade d'ing nieur territorial par voie de promotion interne au titre de l'ann e 2017 ;

Vu l' tat des recrutements effectu s par les collectivit s et  tablissements affili s au Centre de Gestion de l'Aveyron dans le cadre d'emplois des ing nieurs territoriaux,   prendre en compte pour l'acc s au grade d'ing nieur par voie de promotion interne au titre de l'ann e 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, **cat gorie A**, en date du **jeudi 5 avril 2018** ;

Vu les candidatures pr sent es par les autorit s territoriales pour l'avancement au grade d'ing nieur au titre de la promotion interne 2018,

Consid rant la demande de r inscription sur la liste d'aptitude d'acc s au grade d'ing nieur de :
- Monsieur Romain BRUEL en date du 29 janvier 2018,

CONSIDERANT que les fonctionnaires ci-apr s remplissent les conditions fix es par l'article 8 du d cret pr cit ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur par voie de promotion interne est établie pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
TRULLA-MONSERRAT Philippe	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	RODEZ AGGLOMERATION

2^{ème} année :

NOM - PRÉNOM	GRADE	EMPLOYEUR
BRUEL Romain	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	CCOM DES CAUSSES A L'AUBRAC

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude fixée à l'article 1^{er} du présent arrêté a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la présente liste ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame le Préfet du Département de l'Aveyron ;

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue,

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Millau,

- Mesdames et Messieurs les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AVEYRON, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à RODEZ le 12 AVR. 2018

Le Président du Centre de Gestion,
Président de la C.A.P.,



[Signature]
M. BARTHELEMY

ETAT DES RECRUTEMENTS

RECRUTEMENTS DE CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE, OU DE FONCTIONNAIRES DU
CADRE D'EMPLOIS, A L'EXCLUSION DES NOMINATIONS INTERVENUES A LA SUITE D'UNE MUTATION A
L'INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE ET DES ETABLISSEMENTS EN RELEVANT

ANNÉE 2017

CCOM DU REQUISTANAIS :
NIEDERLENDER Benoit

01.03.17

SOIT : 1 RECRUTEMENT

1 pour 3 \Rightarrow **0 possibilité** \Rightarrow utilisation de la clause de sauvegarde : le nombre de nominations possibles au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant le quota prévu par le statut particulier à 5% de l'effectif du cadre d'emplois des collectivités affiliées au CDG12 arrêté au 31 décembre 2017 - conformément à l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22.12.2006 pour la catégorie A \Rightarrow *ce mode de calcul permet un nombre de promotions supérieur à celui résultant de l'application des dispositions du statut particulier.*

$\Rightarrow 60 \text{ agents} * 5\% \Rightarrow 3 + 0,28$ (report décimale PI 2017) $\Rightarrow 3,28/3 = 1,09 \Rightarrow$ **1 possibilité au total** (0,09 : report PI 2019).

SOIT : **1** possibilité au titre de la promotion interne 2018